



D 2107 • Ec1
16-31 oct 1996

MOTS-CLEFS

Indiens
Néolibéralisme
Démocratie
Pouvoir
Droits de l'homme



Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

Une déclaration de responsables indigènes :

**“AU NOM DE NOTRE DROIT À EXISTER
COMME PEUPLES”**

Du 7 au 9 août 1996 s'est tenue à Quito une importante rencontre de leaders et responsables indigènes de l'Amérique latine, convoquée par la Confédération des organisations indigènes d'Équateur. La déclaration finale ici publiée permet de faire le point sur les exigences des peuples indigènes en matière de participation aux processus démocratiques.

Nous, organisations, leaders et autorités indigènes du continent, nous sommes réunis à Quito, dans le cadre de la Rencontre continentale des leaders et autorités indigènes, convoquée par la Confédération des organisations indigènes d'Équateur (CONAIE). Le but de notre rencontre était d'échanger sur les expériences et l'état de la réflexion en ce qui concerne la participation des peuples indigènes aux processus démocratiques et d'apporter notre appui à nos frères indigènes qui assument des responsabilités au niveau législatif et dans des gouvernements locaux en Équateur. Nous sommes arrivés aux conclusions et propositions suivantes :

I. Droits des peuples indigènes

1. Impulser et consolider au niveau national et international la reconnaissance de droits collectifs relatifs fondamentalement au territoire, aux ressources naturelles, aux modalités d'organisation et d'autonomie ainsi qu'à la pluralité des juridictions.
2. Impulser au sein des organisations, des initiatives et des échanges d'expériences qui permettent de récupérer,

mettre en valeur et consolider la connaissance des peuples indigènes, de façon à fortifier notre auto-valorisation en tant que peuples et à permettre le développement d'une nouvelle idéologie à partir d'un point de vue indigène.

3. Exiger que, dans le cadre de la Décennie des peuples indigènes, les Nations Unies fassent clairement preuve d'une volonté politique qui conduise les États membres à ratifier et appliquer l'ensemble du dispositif international relatif à la reconnaissance des droits des peuples indigènes. Qu'en application de ses propres résolutions, que soit également donné suite à l'organisation du forum permanent, que soit accéléré le processus d'adoption de la Déclaration universelle des droits des peuples indigènes et reconnu un statut consultatif à leurs organisations représentatives.

4. Donner corps au niveau des différents États aux projets de réforme constitutionnelle et de législation complémentaire qui permettent la reconnaissance du caractère plurinational, pluriethnique et multiculturel de nos États et nations.

5. Développer les initiatives qui per-

mettent de récupérer et de mettre en vigueur nos systèmes juridiques dans le cadre d'une application autonome qui ait compétence et fasse juridiction sur nos territoires.

6. Mettre en place des initiatives qui nous permettent de renforcer nos propres processus de connaissance de nos droits et nous en garantissent l'exercice.

7. Élaborer des projets de loi issus des organisations indigènes en vue de la défense de nos droits, en s'appuyant sur des processus d'organisation et de mobilisation propres à fortifier notre présence politique et nos instances de représentation démocratique.

8. Promouvoir la ratification de la Convention 169 de l'OIT dans les pays qui ne l'ont pas fait et exiger son application.

II. Démocratie et néolibéralisme

1. La démocratie que nous vivons dans le cadre du néolibéralisme est restrictive, exclusive et procède par délégation de pouvoir. Ce type de démocratie contraste avec la démocratie communautaire qui est celle de nos organisations de base dans lesquelles il existe

participation, plein contrôle de la base sur les instances dirigeantes, solidarité, redistribution et communautarisme.

2. La démocratie imposée par l'État rompt les normes de la vie communautaire, développe le clientélisme, le paternalisme et la manipulation politique. Cependant, nous, indigènes, sommes parties prenantes dans les espaces d'expression ouverts par cette démocratie et avons eu accès à diverses instances comme les municipalités, le parlement, des organismes de secteurs et même la vice-présidence de la République, comme c'est le cas en Bolivie. Dans ces espaces nous nous efforçons de perfectionner, changer et améliorer le fonctionnement de la démocratie à partir de nos expériences communautaires et malgré les limites et les obstacles que nous rencontrons.

3. Nous mettons en avant la nécessité de construire une nouvelle démocratie inspirée d'un paradigme de civilisation qui respecte la diversité, développe la participation de la société aux décisions de la vie nationale, favorise nos cultures, permette une relation égalitaire entre les ethnies et les nationalités et bannisse l'autoritarisme, la corruption, la bureaucratie et le racisme.

4. Le projet néolibéral est pervers : d'une part il est parvenu à améliorer quelques variables macro-économiques, mais d'autre part il a accentué la misère de la majorité. Par ailleurs, la nouvelle idéologie qui favorise l'individualisme, la concurrence, le pragmatisme, brise nos valeurs, notre organisation et même la famille.

Face à cela nous avons besoin de construire notre projet politique à partir des communautés. Nous devons démocratiser la société à partir de ses fondements. Il faut créer dans nos organisations une culture démocratique et fortifier la société civile, réorganiser le domaine public pour que la conduite des politiques publiques soit assumée par la société.

5. Le projet politique indien est profondément humaniste, il favorise l'in-

terculturalité, établit des ponts avec les populations non indigènes, renforce les identités particulières, récupère les apports de tous les peuples, intègre les avancées scientifiques et techniques, redonne vie à la spiritualité de nos ancêtres, revalorise l'éthique communautaire pour proposer un changement radical et profond dans nos sociétés.

6. Nous appelons à reprendre avec force au néolibéralisme l'idée de changement dont il prétend être propriétaire. Nous appelons à vivre la démocratie dans le cadre de la famille, dans les relations homme-femme, dans les relations interethniques et dans nos organisations. Nous appelons à construire la démocratie dans les espaces déjà conquis, dans les municipalités et les pouvoirs locaux au parlement et dans les organismes de secteurs. Nous appelons à construire un pouvoir qui réorganise nos peuples, à créer des acteurs sociaux puissants, à construire l'interculturalité, la plurinationalité, à donner la priorité à nos actions et à établir des réseaux et des coalitions nationales et internationales pour construire ensemble nos propres évolutions.

III. Relations État et peuples indigènes

1. Le résultat de la lutte des peuples indigènes a abouti à la transformation de la relation État/peuples indigènes en une relation politique, ce qui a pour conséquence d'y introduire une lutte pour le pouvoir.

2. Ce caractère nouveau de la relation nécessite qu'elle soit développée dans un cadre démocratique. Cela dit, la démocratie telle que nous la connaissons à l'heure actuelle ne garantit pas la pleine participation des peuples indigènes ; cependant il convient de profiter des espaces actuellement existants pour construire à partir d'eux une nouvelle démocratie qui soit l'expression de la pluralité.

3. La transformation de la démocratie exige :

- des acteurs capables de formuler des propositions en vue de la

construction d'un État plurinational et d'une société multiculturelle,

- la capacité de multiplier les alliances, réduire les différences et renforcer l'unité.

4. Une nouvelle relation entre l'État et les peuples indigènes ne sera possible que sur les bases suivantes :

- reconnaître aux peuples indigènes leur droit au territoire,

- respecter l'exercice de l'autorité indigène à travers l'autonomie, la reconnaissance des compétences et des systèmes juridiques qui sont propres à ces peuples,

- garantir la participation au développement national et le droit à diriger leur propre développement,

- lutter contre la discrimination.

IV. Échanges d'expériences dans le cadre des pouvoirs locaux, de secteurs et nationaux

1. Il est essentiel d'échanger les expériences sur les modalités de gestion politico-administrative des pouvoirs locaux ou de secteurs, et de les renforcer systématiquement.

2. Développer un programme permanent de formation tant des autorités élues que des nouveaux responsables qui occuperont les espaces à venir.

3. Renforcer la communication entre les organisations et les structures organiques du mouvement par des moyens divers, tels que bulletins d'informations, radio, visites, pour rompre ainsi l'isolement et la désinformation.

4. Que le groupe parlementaire, grâce à une nouvelle législation, parvienne à institutionnaliser le contrat direct et la participation communautaire dans les projets intégraux de développement au niveau local et national.

5. Faire mettre en pratique les principes : Ne pas mentir - Ne pas voler - Ne pas être oisif ; *Ama Quilla - Ama Llulla - Ama Shua.*

Traduction DIAL. En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

DIAL • 38 rue du Doyné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50
Fax 01 45 55 28 13.